

Déclaration de la Commission européenne sur l'unité allemande (3 octobre 1990)

Légende: Le 3 octobre 1990, commentant la réunification officielle de l'Allemagne, la Commission européenne exprime l'espoir que l'unité allemande retrouvée puisse ouvrir la voie vers l'unité de l'Europe entière.

Source: Bulletin des Communautés européennes. 1990, n° Supplément 4/90. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_la_commission_europeenne_sur_l_unite_allemande_3_octobre_1990-fr-abf162ef-0c23-4d78-aa50-ad47505acd38.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Déclaration de la Commission à l'occasion de l'unité allemande le 3 octobre 1990

Le peuple allemand parvient aujourd'hui à son unité. La Commission européenne partage sa joie. Nous saluons l'entrée dans la famille communautaire de cinq nouveaux Länder allemands, Brandenburg, Mecklenburg-Vorpommern, Sachsen, Sachsen-Anhalt, Thüringen, ainsi que la ville de Berlin réunifiée.

Les citoyens d'Allemagne de l'Est, après plusieurs décennies d'oppression, vont pouvoir vivre désormais en démocratie, dans une société libre, qui conjugue prospérité et solidarité. On se souvient de l'engagement prophétique que les pères du traité instaurant la République fédérale d'Allemagne avaient pris à l'égard du peuple allemand au lendemain de la Seconde Guerre mondiale: «Accomplir dans l'autodétermination l'unité et la liberté de l'Allemagne et servir à la paix du monde comme membre à part entière d'une Europe unie.» Cet engagement, aujourd'hui, se réalise. La Communauté européenne, elle aussi dès l'origine, s'était assigné l'objectif d'accomplir l'unité allemande dans le cadre du processus d'intégration européenne.

L'appartenance de la République fédérale d'Allemagne à la Communauté européenne fut un atout essentiel dans l'accomplissement de l'unité allemande. Mais, réciproquement, la Communauté ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans la République fédérale d'Allemagne. L'apport constructif de la République fédérale d'Allemagne tout au long de 40 années n'a pas peu contribué à faire de la Communauté européenne ce qu'elle est: une communauté de droit, de solidarité et de stabilité. De ces principes, la Communauté tire sa force et son rayonnement, notamment auprès des peuples de l'est, du centre et du sud de l'Europe.

Aussi l'unification allemande donne-t-elle un nouvel élan à une Communauté plus forte et plus unie dans la perspective de l'union économique et monétaire et de l'union politique. La solution du problème allemand dans le cadre de la Communauté accélère sa marche vers sa propre unité.

Les institutions de la Communauté se sont toutes employées à faciliter au maximum et dans les délais déterminés par le processus d'unification l'intégration de l'ancienne République démocratique allemande. Nous n'ignorons cependant pas que l'adaptation sera douloureuse. La Commission entend contribuer solidairement à amortir les chocs inévitables.

L'Allemagne divisée faisait partie de l'Europe divisée. L'unité allemande ouvre la voie vers l'unité de l'Europe entière. L'ouverture de la porte de Brandebourg est un symbole de cette nouvelle perspective d'avenir du continent. L'intégration de l'ancienne République démocratique allemande enrichit l'identité de la Communauté ainsi élargie. La Communauté renforcée par l'Allemagne unifiée sera mieux en mesure d'être le moteur d'une zone de coopération et de stabilité paneuropéenne, de consolider l'alliance atlantique, d'établir des relations de partenariat avec l'Union soviétique et, plus largement, de renforcer ses liens avec ses autres partenaires mondiaux. La Communauté assumera pleinement ses responsabilités accrues à l'égard de ses nouveaux voisins de l'Europe centrale et orientale: soutien à la transformation de leurs économies, développement et enrichissement de leurs démocraties retrouvées.